



**A l'attention des Présidentes et
Présidents d'associations sportives**

Charenton, le 2 novembre 2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président, *Chers tous,*

Nous vous adressons, pour information, le décret explicitant les nouvelles mesures gouvernementales prises durant la période de confinement suite aux déclarations du Président de la République et du Premier Ministre.

De nombreux secteurs d'activités se voient contraints de suspendre leurs activités afin de limiter la propagation du virus notamment les associations.

A ce titre nous attirons votre attention plus particulièrement sur « le chapitre 4, article 42 » qui concerne la fermeture des établissements sportifs couverts et de plein air.

A Charenton-le-Pont, cela se traduit par la suppression de toutes les activités sportives dans les équipements municipaux sauf pour :

- *les groupes scolaires et périscolaires et les activités sportives participant à la formation universitaire*
- *l'activité des sportifs professionnels et de haut niveau inscrits sur listes ministérielles*

Ces nouvelles contraintes s'appliquent pour une durée d'au moins quatre semaines jusqu'au 1^{er} décembre.

Avec Clotilde CERTIN, Maire-Adjointe chargée des sports, nous comprenons que ces dispositions pénalisent à nouveau vos activités. Cependant, la crise sanitaire est d'une extrême gravité. Nous sommes en confinement et nous devons limiter au maximum nos interactions sociales. Nous espérons que les efforts collectifs entrepris actuellement nous permettront de retrouver une situation plus sereine rapidement.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous ~~présentons~~ ^{présentons} de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations les meilleures

Très cordialement



Hervé GICQUEL
Maire de Charenton-le-Pont
Conseiller Départemental du Val-de-Marne